

Numéro:

20170915017869

Établi le : Validité maximale: 15/09/2027

15/09/2017



### Logement certifié

Rue: Rue Saint-Lambert nº:13

CP: 1370 Localité: Jodoigne

Certifié comme : Maison unifamiliale

Date de construction : Entre 1919 et 1945



### Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce 

Consommation spécifique d'énergie primaire : ...... 329 kWh/m².an

0- Fp - 45 A+ 45 < Ex# ≤ 85 A

A++ Eun < 0

Exigences PEB 85 < Ese ≤ 170 B Réglementation 2010

170 < Espec ≤ 255 Performance moyenne du parcimmobilier wallon en 2010 D

329 255 < Espec ≤ 340 E 340 < Espre ≤ 425

425 < Espec ≤ 510

### Indicateurs spécifiques



### Performance des installations de chauffage

insuffisante satisfaisante excellente

### Performance des installations d'eau chaude sanitaire

insuffisante satisfaisante excellente

Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables

sol. photovolt, biomasse pompe à chaleur cogénération

### Certificateur agréé n° CERTIF-P2-00921

Nom / Prénom : TOUSSAINT Jean-Christophe

Adresse: Rue Joseph Beauduin

n°:9

CP: 4257 Localité: Rosoux

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.3.

Date: 15/09/2017

Signature:

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

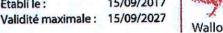
Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



20170915017869 Numéro:

15/09/2017 Établi le :





### Volume protégé

Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bătiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

### Description par le certificateur

L'ensemble du bâtiment fait partie du volume protégé, à l'exception de la cave, à savoir:

- au rez-de-chaussée : le séjour et la cuisine

- au +1 : le hall de nuit, la salle de douche et une chambre

- au +2 : une chambre

Le volume protégé de ce logement est de 261 m³

### Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 80 m²



Consommation finale en chauffage

Consommation en énergie primaire

Pertes de transformation

20170915017869 Numéro:

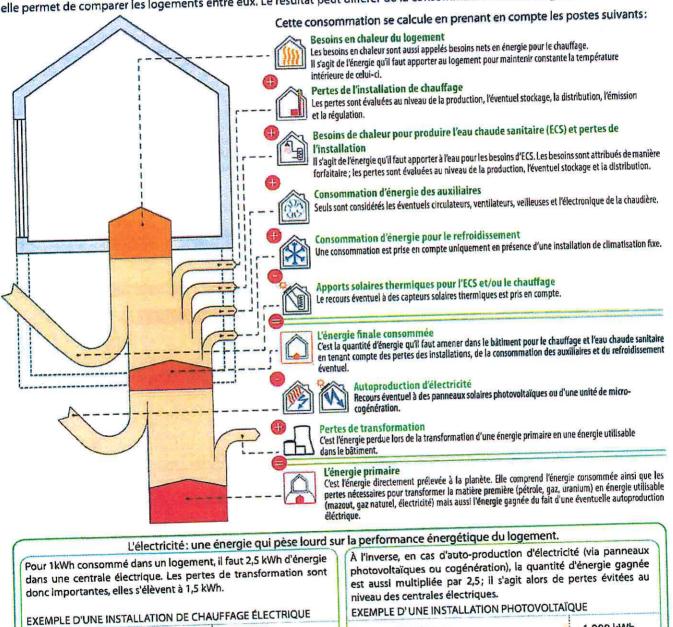
15/09/2017 Établi le :





### Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



10 000 kWh

25 000 kWh

15 000 kWh

Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

Panneaux photovoltaïques

Pertes de transformation évitées

Économie en énergie primaire

- 1 000 kWh

- 1 500 kWh

- 2 500 kWh



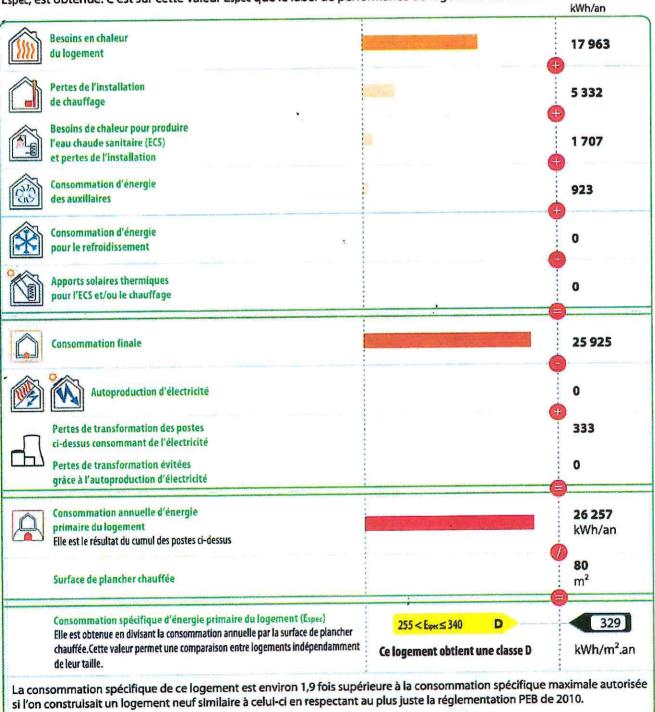
Numéro: 20170915017869 Établi le: 15/09/2017

Validité maximale: 15/09/2027



### Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.





installation photovoltaïque.

Numéro: 20170915017869

Établi le : 15/09/2017

Validité maximale: 15/09/2027



### Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces
  documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur;
  c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au
  moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette.
  Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à
  certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs	
Isolation thermique	Dossier de photos localisables	dossier photos archivé	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve		
Ventilation	Dossier de photos localisables	dossier <mark>photos archiv</mark> é	
	Dossier de photos localisables	dossier photos archivé	
Chauffage	Plaquette signalétique	information technique archivée dans dossier photos	
Eau chaude sanitaire	Plaquette signalétique	information technique archivée dans dossier photos	



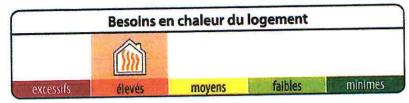
Numéro: 20170915017869 Établi le: 15/09/2017

Validité maximale: 15/09/2027



### Descriptions et recommandations -1-

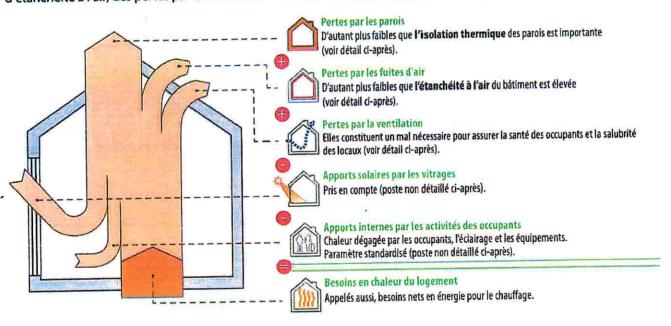
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.



**225** kWh/m².an

**Besoins nets en énergie** (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



Pert	es par les parois	Les surfaces renseignées sont mesurées suivant le protocole de collecte des données défini par l'Administration.		
Туре	Dénomination	Surface	Justification	
(1) Parois pré La performanc	sentant un très bon niveau d'is e thermique des parois est compa	arable aux exigen	ces de la réglementation PEB 2014.	
F4	Porte d'Entrée	2,6 m²	Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,4 W/m².K) Châssis PVC	
			suite -	



# Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro:

20170915017869

15/09/2017 Établi le : Validité maximale : 15/09/2027



### Descriptions et recommandations -2-

Pertes par les parois - suite le protocole de collecte des données défini par l'Administration.					
Туре	Dénomination		Surface	Justification	
) Parois	avec un b	on niveau d'isolation nique des parois est compa	rable aux exigence	es de la réglementation PEB 2010.  Double vitrage haut rendement - $(U_g = 1.4)$	
pendili	F1	Fenêtre	8,5 m <sup>2</sup>	Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,4 W/m².K) Châssis PVC	
Parois	avec isola	ition insuffisante ou d'ép	aisseur inconnue essaire après avoir	VEHILE IC HIVEGO CHISTIA	
Recomma	F2	Fenêtre de Toit	1,3 m²	Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,7 W/m².K) Châssis bois	
	s sans isol		and the second s		
	M1	Mur Extérieur	29,3 m²		
$\wedge$	M2	Mur Cave	2,7 m²		
	M3	Cloison Cave	3,6 m²		
	M4	Mur Cuisine	8,6 m²		
	P1	Plancher Cave	12,8 m²		
	P2	Plancher Sol	23,7 m <sup>2</sup>		
	F3	Fenêtre Cuisine	0,2 m²	Simple vitrage - (U <sub>g</sub> = 5,7 W/m².K) Châssis bois	
	F5	Porte Cave	1,3 m <sup>2</sup>	Panneau non isolé non métallique Châssis bois	



Numéro : 20170915017869 Établi le : 15/09/2017

Validité maximale: 15/09/2027



### Descriptions et recommandations -3-

	Pertes p	ar les parois - suite		aces renseignées sont mesurées suivant collecte des données défini par l'Administration.	
Туре		Dénomination	Surface	Justification	
		présence d'isolation est ince : à isoler (si nécessaire après a		iveau d'Isolation existant).	
en e	Т1	Toiture Principale	22,7 m²	Aucune information ni constatation visuelle permet de confirmer la présence d'isolant da la toiture principale.	
	T2	Toiture Combles	9,6 m²	Aucune information ni constatation visuelle ne permet de confirmer la présence d'isolant dans les combles.	
	Т3	Toiture Culsine	7,6 m²	Aucune information ni constatation visuelle ne permet de confirmer la présence d'isolant dans la toiture.	



### Certificat de Performance Énergétique (PEB)

### Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20170915017869 Établi le: 15/09/2017

Validité maximale: 15/09/2027



### Descriptions et recommandations -4-

_	4
	1
	Ш

### Pertes par les fuites d'air

Améliorer	l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas
réchauffer	l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est
rèduite.	STIME SAST CHARACTER LOSS STREETS AND THE STREET

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

Non: valeur par défaut: 12 m³/h.m²

□ Oui

Recommandations: L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.

	1	
1		ì
Pic.	"day"	1

### Pertes par ventilation

Votre logement n'est équipé d'aucun système de ventilation	(voir plus loin), et pourtant des pertes par ventilation	1
sont comptabilisées Pourquoi ?		
Solic Companisces Canada de la companisce de manada con	Pair intériour vicié (adours humidité etc. ) par de	

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur. En l'absence d'un système de ventilation, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont toujours comptabilisées, même en l'absence d'un système de ventilation.

Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité	d'execution
☑ Non □ Oui	⊠ Non □ Oui	⊠ Non □ Oui	
Diminu	tion globale des pertes de ventilati	on	0%



Numéro : 20170915017869 Établi le : 15/09/2017

Validité maximale: 15/09/2027



### Descriptions et recommandations -5-



77 % Rendement global en énergie primaire

Inst	allation de chauffage central
Production	Chaudière, gaz naturel, à condensation
Distribution Aucune canalisation non-isolée située dans des espaces non-chauffés ou à l'extérieur	
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Présence d'un thermostat d'ambiance

#### **Recommandations:**

Il est recommandé de placer, s'ils ne sont pas déjà présents, des écrans réfléchissants derrière les radiateurs ou convecteurs placés devant des murs peu ou pas isolés. Les pertes de chaleur à travers ces murs seront ainsi réduites.





Numéro :

20170915017869

Établi le :

15/09/2017

Validité maximale: 15/09/2027





Performance des installations d'eau chaude sanitaire

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

51%

Rendement global en énergie primaire

### Installation d'eau chaude sanitaire

Production

Production instantanée par chaudière, gaz naturel, couplée au chauffage des locaux, régulée en T° variable (la chaudière n'est pas maintenue constamment en température)

Distribution

Evier de cuisine, entre 5 et 15 m de conduite Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite

**Recommandations:** 

aucune



Numéro: 20170915017869

Établi le : 15/09/2017 Validité maximale : 15/09/2027



#### Descriptions et recommandations -7-





### Système de ventilation

#### N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	aucun	Cuisine	aucun
Chambre +1	aucun	Salle de Douche	aucun
Chambre +2	aucun		

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet.

Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).



# Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20170915017869 Établi le: 15/09/2017

Établi le : 15/09/2017 Validité maximale : 15/09/2027



## Descriptions et recommandations -8-Utilisation d'énergies renouvelables biomasse pompe à chaleur cogénération Installation solaire NÉANT thermique Installation solaire photovaltaïque NÉANT **Biomasse** NÉANT Pompe à chaleur NÉANT Unité de NÉANT cogénération



20170915017869 Numéro: 15/09/2017 Établi le :

Validité maximale: 15/09/2027



### Impact sur l'environnement

Le  $CO_2$  est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO,.

Émission annuelle de CO, du logement

Surface de plancher chauffée

Émissions spécifiques de CO,

4 822 kg CO<sub>3</sub>/an

80 m<sup>2</sup>

60 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

1000 kg de CO₂ équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

### Pour aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un audit énergétique dans le cadre de la procédure d'avis énergétique (PAE2) mise en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier. L'audit permet également d'activer certaines primes régionales (voir ci-dessous).

Le certificat PEB peut servir de base à un audit énergétique.



### Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via : - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie

- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs agréés;
- · les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- · la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

### Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 200 € TVA comprise